

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/11/2017

Dossier complet le :

23/11/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0256

1. Intitulé du projet

Extension du bâtiment F de la société KUBOTA Europe basée à Argenteuil (95) pour l'ajout de bancs d'essai pour moteurs.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

KUBOTA Europe

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SHIMOKAWA Kazunari
Président KUBOTA Europe

RCS / SIRET

3 0 2 0 7 7 5 6 5 0 0 0 4 2

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Rubriques ICPE concernées : 2931 : Atelier d'essai sur banc moteur, Autorisation - rayon d'affichage 2 km 2925 : Atelier de charge d'accumulateurs - Déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'extension de plain-pied du bâtiment "F" existant du site KUBOTA EUROPE.

L'activité du bâtiment "F", de type "industrielle", est consacrée à la réalisation de tests sur moteurs à combustion interne.

Ainsi en Rez-de-chaussée, le projet abritera un banc d'essai moteur, deux réserves pour deux autres bancs, une salle de pilotage, une salle de réunion, un vestiaire dédié au personnel et un local électrique.

Un local technique sera installé en étage partiel pour la gestion du banc moteur.

Le terrain est actuellement nu de toute construction (espace vert).

La surface de plancher de l'extension sera de 396 m2. La surface totale imperméabilisée créée sera de 631,64 m2 (en comptant les voiries).

4.2 Objectifs du projet

KUBOTA Europe S.A.S propose une activité de fabrication et distribution de matériels et pièces détachées dédiés aux domaines des espaces verts, de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

L'extension du bâtiment "F" existant permettra l'ajout de nouveaux bancs d'essai moteurs.

Cette nouvelle capacité d'essai permettra à Kubota Europe de poursuivre son développement sur le marché des moteurs industriels en proposant à ses clients une nouvelle gamme de moteurs, plus puissants, et répondant aux exigences de la nouvelle norme anti-pollution européenne "Stage V".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'extension sera constituée d'une ossature porteuse en charpente métallique, la façade sera constituée d'un bardage double peau isolé. La toiture sera constituée d'un bac acier, d'une isolation d'épaisseur 12 cm et d'une étanchéité.

A l'intérieur de l'extension, les futurs bancs moteurs seront placés dans des cellules individuelles (au nombre de 3) constituées de murs en béton CF 2h. Le local électrique sera également isolé par des cloisons CF 2h.

Les travaux de construction sont prévus sur une période de 5 mois, à partir de janvier 2018.

La première phase consistera en la réalisation des terrassements et de l'assainissement.

La seconde phase concernera la construction même du bâtiment ainsi que des cellules en béton qui abriteront les bancs d'essai.

Enfin, la troisième phase concernera la mise en place des nouveaux bancs, qui ne devrait intervenir qu'à partir du mois d'Avril 2018 pour une mise en service en novembre 2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extension ainsi réalisée abritera les nouveaux bancs moteurs. Un nouveau banc sera installé fin 2018, d'une capacité de 155 kW. Deux autres bancs sont en projet d'installation sur l'année 2019, de capacité de 100 et 250 kW.

Les bancs d'essai tourneront sur une moyenne de 50h/semaine, 5 jours sur 7.

Leur pilotage se fera à distance depuis une salle de contrôle.

Chaque banc sera implanté dans une cellule en béton entièrement fermée, à l'intérieur du bâtiment nouvellement construit.

Il est prévu d'étudier la possibilité de récupérer l'électricité de freinage, soit pour une utilisation interne, soit en revente à l'opérateur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dépôt d'un permis de construire le 28 juillet 2017, accordé le 23 octobre 2017 (n° PC 95 018 17 O 0071) et joint en annexe.
- Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter pour la rubrique 2931 en cours d'élaboration.
- Demande en cours auprès du service d'urbanisme de la ville d'Argenteuil, de modification de zone PLU, afin que l'ensemble du site soit couvert par une seule et unique zone : la zone UE, qui autorise les ICPE. Courrier de la Direction Générale des services de la ville d'Argenteuil datée du 19/07/2017 confirmant la volonté du maire de procéder à cette modification, afin de permettre au site de se développer. Modification attendue à l'automne 2018 (courrier joint en annexe).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface RDC de l'extension	292 m2
Surface étage de l'extension	104 m2
Hauteur de l'extension	7,45 m
Longueur extension	17.68 m
Largeur extension	16.97 m
surface totale imperméabilisée (comprenant les voiries)	631,64 m2
superficie totale du site (propriété)	37 364 m2 (hors bâtiments loués)
Superficie totale (propriété + location bâtiments C et H)	57 692 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

KUBOTA EUROPE
19-25 rue Jules Verceyusse
ZI du Val d'Argenteuil
95101 ARGENTEUIL Cedex

parcelle cadastrale n° 841
section CL, feuille 000 CL 01

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 12' 29" E Lat. 48° 57' 14" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le site existant est actuellement non classé ICPE

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site se trouve à environ 3,7 km. Il s'agit d'une ZNIEFF de type 2 : 110001359 - FORÊT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Etat dans le Val d'Oise, le long de l'autoroute A15 sur la commune d'Argenteuil. Le site n'est pas directement concerné par ce plan. La commune d'Argenteuil est visée par l'Arrêté interpréfectoral approuvant le PEB révisé de l'aérodrome de Paris Charles de Gaulle du 03 avril 2007. Le site se trouve en dehors des zones de bruit, en limite de zone D : Lden 50.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN inondation 95PREF20000164-PPRI Seine, approuvé le 26/06/2002; PPRN Glissement de terrain - Tassements différentiels 95DDT20130014, et PPRN Affaissements et effondrements 95DDT20130015, approuvés le 24/02/2014. PPRT autour du site de TOTAL (92), communes concernées : Gennevilliers, Argenteuil), arrêté d'approbation du 11/04/2013. Le site KUBOTA EUROPE se situe en dehors du périmètre du PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 le plus proche : DIRECTIVE OISEAUX FR1112013 à 6,3 km à l'Est du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 2,2 km du projet et concerne les "Sites hippiques de Maisons-Laffitte" n°7382. Un autre site classé se situe à 2,3 km du projet et concerne la "Butte des moulins de Sannois" n°7448

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'excavation d'environ 1700 tonnes de terre, dont 1520 tonnes seront évacuées et 180 tonnes réemployées en remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'apport d'environ 615 tonnes de matériaux (graves naturelles et sables principalement).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site est déjà industrialisé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 le plus proche : DIRECTIVE OISEAUX FR1112013 à 6,3 km à l'Est du site

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu d'imperméabiliser environ 630 m2 de terrain actuellement enherbé sur le site existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera le stockage de carburant pour le fonctionnement des bancs d'essai, sous la forme de : - liquides inflammables (fûts de gasoil, fioul), et - gaz inflammables (cadres de bouteilles de gaz propane, GPL) Les quantités stockées seront réduites. A noter qu'une canalisation enterrée d'hydrocarbures gérée par la TRAPIL est située à environ 100 m à l'Est du site, le long de la voie ferrée.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Risque inondation : la commune est soumise à un PPRN inondation, le long de la Seine. Le site se trouve au Nord de la commune, n'est pas concerné par le risque inondation. - Risque mouvement de terrain : la commune est soumise à un PPRN mouvements de terrain - Risque de séisme : site en zone de niveau 1 (très faible) - Risque retrait-gonflement des sols argileux : site en zone d'aléa faible (A2)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le banc d'essai additionnel va générer des nuisances sonores, mais celui-ci sera entièrement calfeutré dans une cellule en béton de 3,50 m de hauteur, à l'intérieur du bâtiment d'extension. Un revêtement acoustique sur les murs et plafonds de la cellule d'essai sera mis en place. Il est prévu de faire fonctionner le banc 50h/semaine, 5 jours sur 7.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le banc d'essai sera disposé sur des dispositifs anti-vibratoires (suspensions mécaniques et/ou hydropneumatiques) assurant le découplage de la transmission des vibrations au bâtiment.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour fonctionner, le banc d'essai consommera des combustibles fossiles (4 types de carburation sont possibles : gasoil, fioul, gaz propane, GPL). Les rejets atmosphériques issus de cette combustion seront canalisés. Des mesures de rejets seront effectuées lors de la mise en service du nouveau banc. Il est prévu que chaque banc soit raccordé à sa propre cheminée d'évacuation des rejets atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets liquides
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'effluents rejetés
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chiffons souillés, huiles hydrauliques lors de la maintenance des équipements, contenants vides (fûts)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment industriel, construit en prolongement du bâtiment existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Description des mesures de maîtrise des risques :

Les rejets atmosphériques liés à la combustion d'énergie fossile pour le fonctionnement des bancs d'essai seront canalisés; chaque banc sera équipé de sa cheminée d'évacuation des fumées; des mesures périodiques de rejets seront effectuées.

Les bancs seront implantés dans des cellules d'essai en béton à l'intérieur du bâtiment projeté. Des dispositifs anti-vibratoires assurant le découplage de la transmission des vibrations au bâtiment seront installés. Des mesures de bruit dans l'environnement seront réalisées.

Les liquides inflammables seront stockés en extérieur en faible quantité, dans des armoires spécifiques munies de rétention. Le nombre de fûts sera limité à une dizaine. Les cadres de bouteilles seront placés à l'arrière d'un mur en béton de 2,5 m de haut.

La façade des cellules d'essai sera équipée d'un système d'évacuation de souffle d'explosion appelé "Explovent".

La cellule d'essai sera équipée de détecteurs de fumées et de flammes. En cas de détection, une procédure d'extinction automatique est lancée par inertage (gaz neutre) dans le local banc moteur, avec signal sonore d'évacuation et procédure d'arrêt d'urgence. Présence d'extincteurs en tous points des bâtiments.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension se situe en zone industrielle. La surface de l'extension projetée est relativement faible par rapport à la surface totale du site existant. Les impacts environnementaux projetés liés au fonctionnement d'un à trois nouveaux bancs d'essai sont limités, et de portée très locale. Le fonctionnement des nouveaux bancs est estimé à 50 h/semaine.

Tout sera mis en oeuvre pour maîtriser et limiter l'apparition des risques de pollution accidentelle, d'incendie et d'explosion.

De plus, l'impact de ce projet est extrêmement faible en comparaison avec les industries qui l'entourent dans un rayon de moins d'un kilomètre (incinération de déchets notamment).

Pour ces raisons, nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n° 7 : Plan masse projet VRD (partie 8.1)
Annexe n°8 : Notification d'arrêté de permis de construire (partie 4.4)
Annexe n°9 : Courrier de la Mairie d'Argenteuil d'autorisation de modification du PLU (partie 4.4)
Annexe n°10 : PPRN1_Retrait gonflement des argiles_Argenteuil_zonage réglementaire (partie 5 et 6.1)
Annexe n°11 : PPRN1_Argenteuil_carte alea_argiles (partie 5 et 6.1)
Annexe n°12 : PPRN1_Argenteuil_carte alea_glissement (partie 5)
Annexe n°13: PPRN2_Argenteuil_zonage reglementaire (partie 5)
Annexe n°14 : PPRN2_Argenteuil_carte aleas (partie 5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



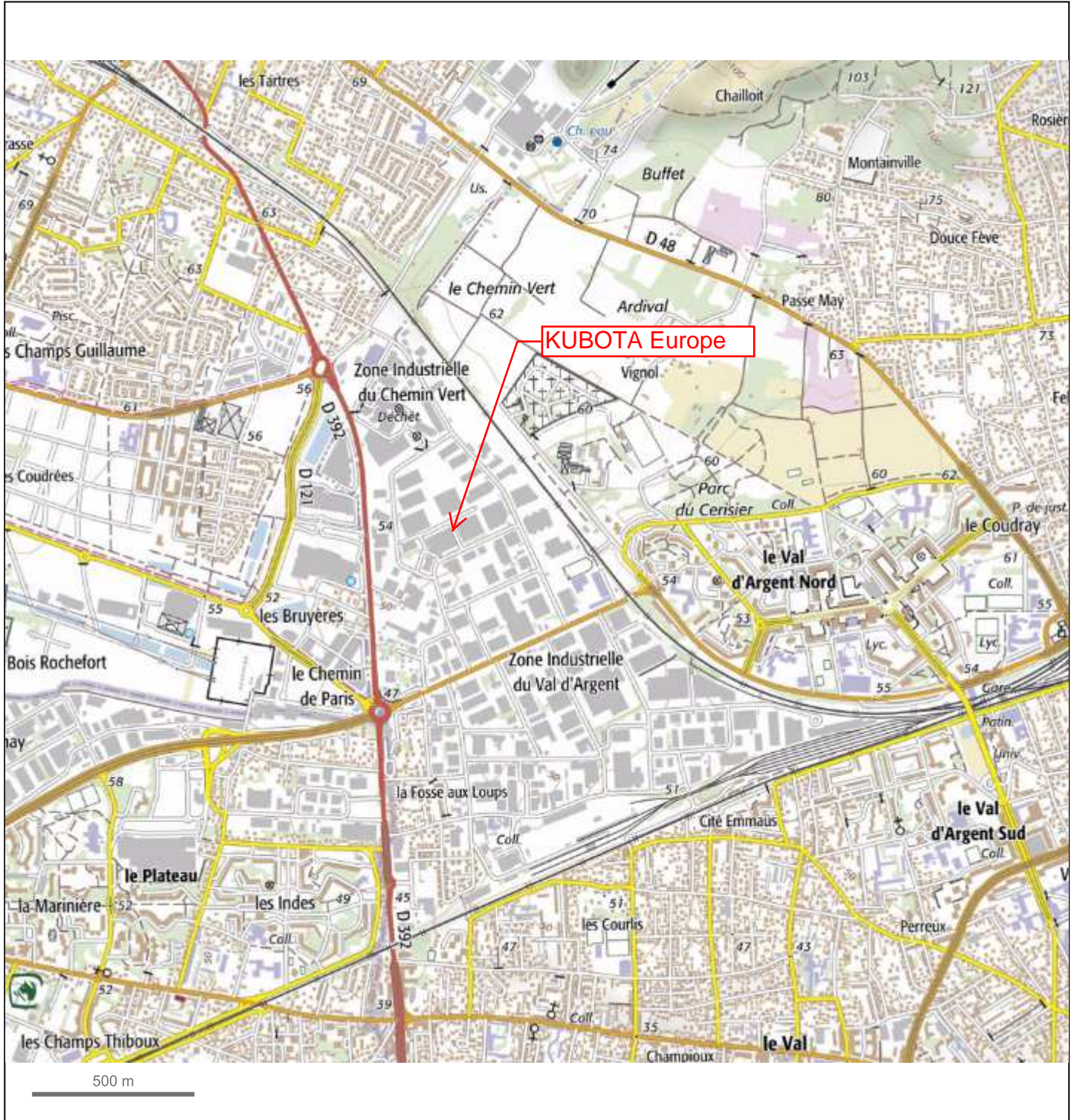
Fait à Argenteuil

le, 21/11/2017

Signature



Plan de situation au 1/25000èm



Annexe n° 3 : Photographies du site - novembre 2017

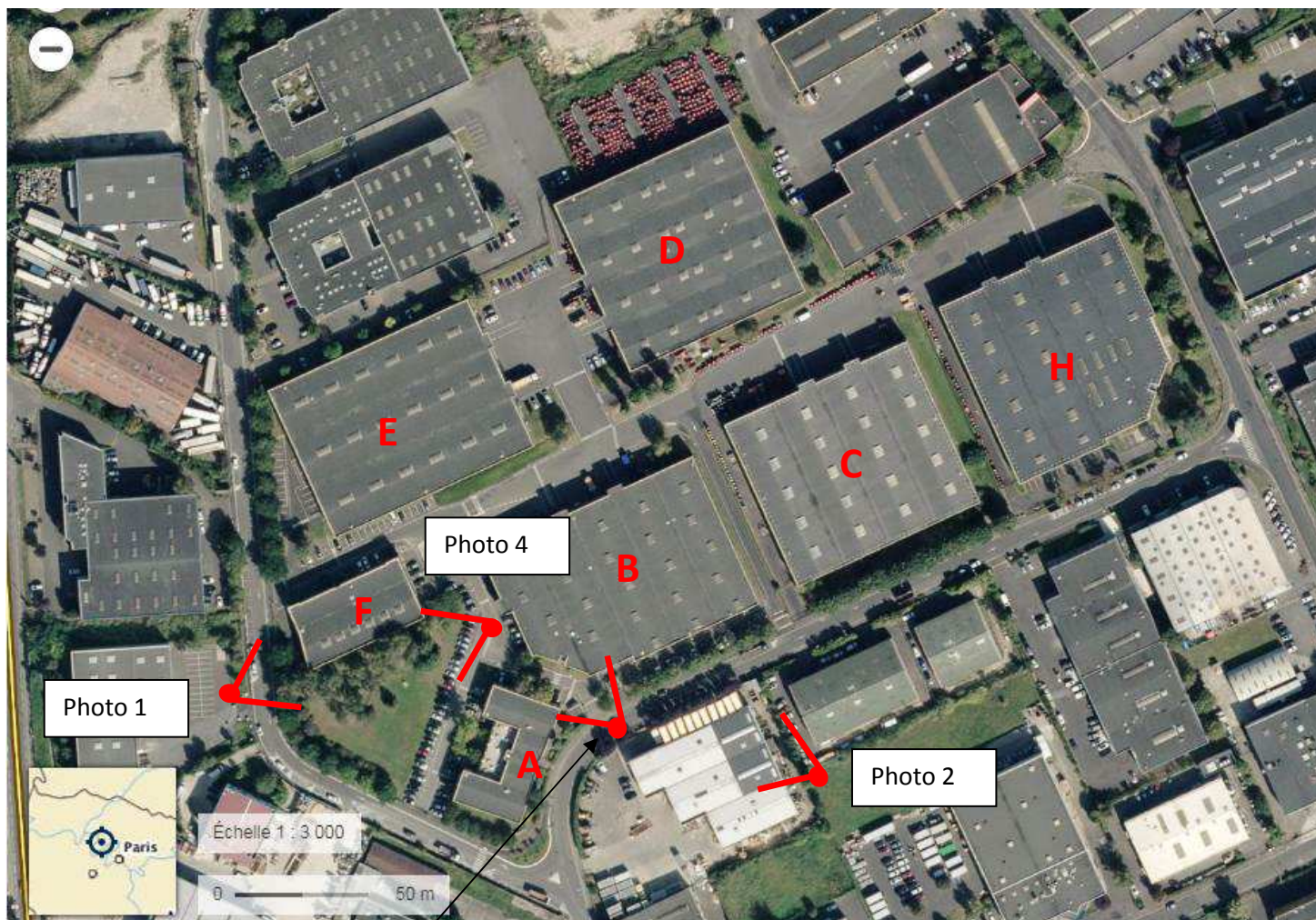


Photo 3

Figure 1 : Emplacement des prises de vue



Figure 2 : Photo n°1, zone projet d'extension du bâtiment F



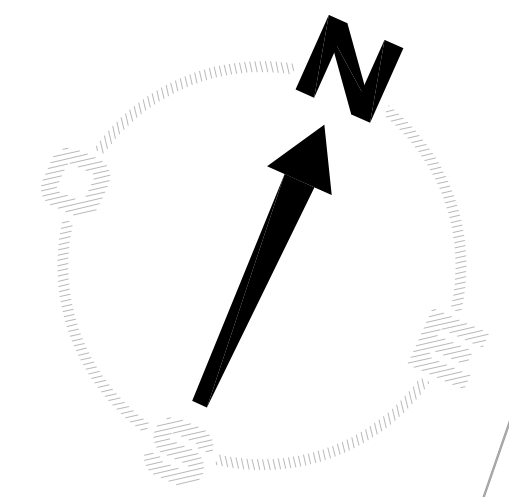
Figure 3 : Photo n°2, vue du site d'un point haut



Figure 4 : photo n°3, entrée du site





Figure 5 : photo n°4, vue de la zone d'extension projetée depuis le parking salariés



LEGENDE

Surface totale emprise foncière = 37 650m2
 Surface Zone UZ2 = 22 604 m²
 Surface Zone UE = 15 046 m²

Surface totale espaces verts après projet = 6932 m2
 Surface Zone UZ2 = 4 171 m²
 Surface Zone UE = 2 761 m²

-  arbres existants conservés en zone UZ2 = 42 unités
-  arbres plantés en zone UZ2 = 20 unités

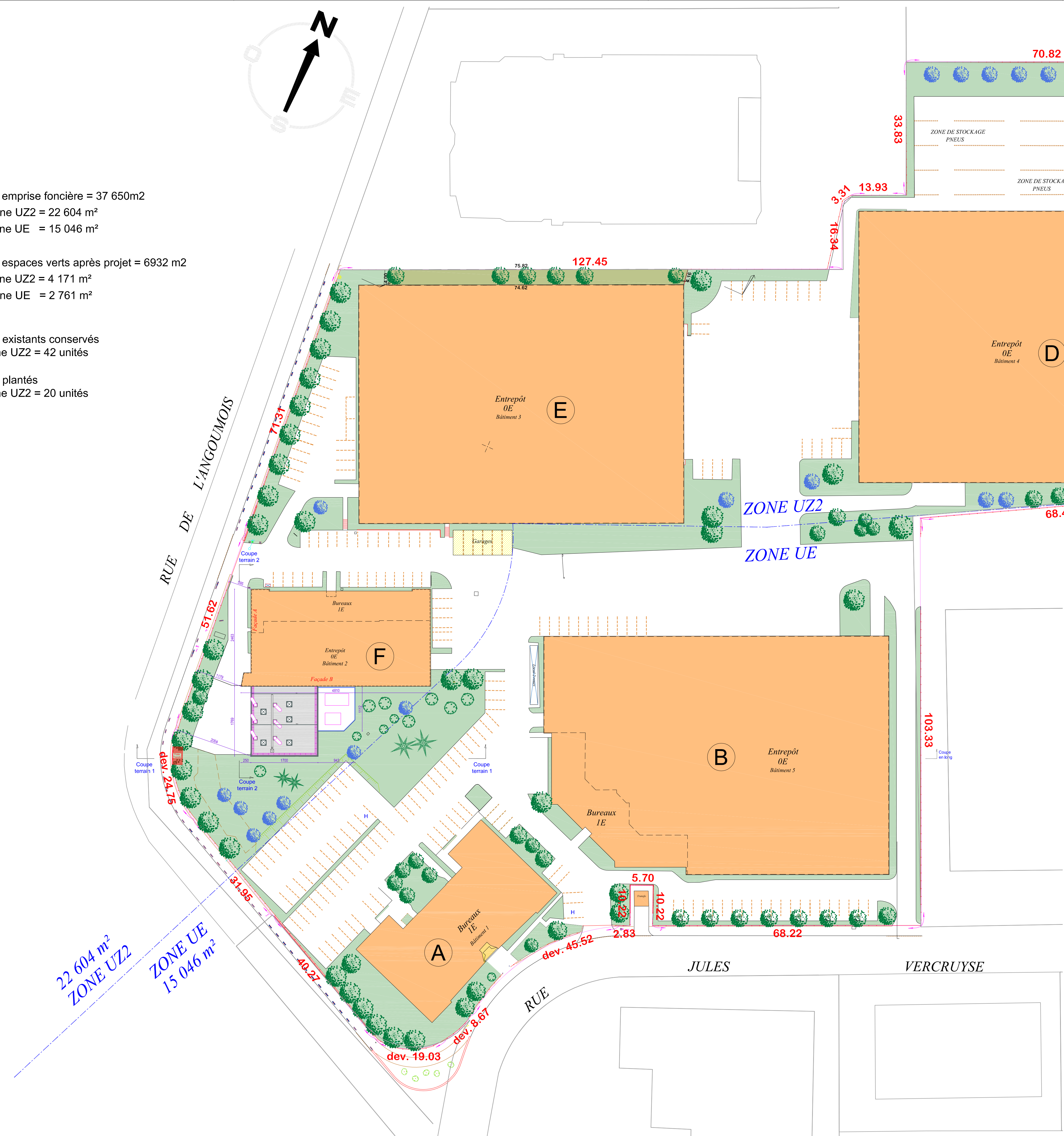
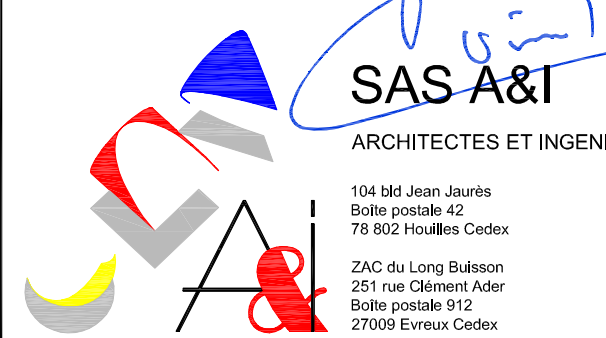



TABLE DES REVISIONS		
DATE	MODIFICATIONS	IND
25/07/17	Dessin d'origine	A
		B
		C
		D
		E
		F
		G
		H
		I
		J
		K
		L
		M
		N
		O
		P
		Q
		R

Maître d'Oeuvre  SAS A&I ARCHITECTES ET INGENIEURS <small>104 484 Jean Jaures Boite postale 42 78 802 Houilles Cedex ZAC du Long Balisson 251 rue Clément Ader Boite postale 912 27009 Evreux Cedex</small>	Maître d'Ouvrage For Earth, For Life  Kubota Europe S.A.S. <small>19-25, Rue Jules Vercurryse, Z.I., BP88 95101 Argenteuil Cedex TEL.: 01 34 26 34 34 FAX.: 01 34 26 34 99</small>
---	--

Extension du bâtiment "F" Kubota Europe S.A.S. <small>19-25, Rue Jules Vercurryse, Z.I., BP88 95101 Argenteuil Cedex TEL.: 01 34 26 34 34 FAX.: 01 34 26 34 99</small>	PLAN DE MASSE FUTUR DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE																		
<table border="1"> <tr> <td>TYP/DOC: PLAN</td> <td>DH: 25/07/17</td> <td>FORMAT: A1</td> <td>ECHELLE: 1/500</td> <td>CODE AFFAIRE: KUB 01</td> <td>CODE MISSION: PC - PC2.2</td> <td>SERIE: AAA</td> <td>N° PLAN: 003</td> <td>N° IND: A</td> </tr> <tr> <td colspan="9">FICH: KUB-01-AAA-PC-001-A</td> </tr> </table>	TYP/DOC: PLAN	DH: 25/07/17	FORMAT: A1	ECHELLE: 1/500	CODE AFFAIRE: KUB 01	CODE MISSION: PC - PC2.2	SERIE: AAA	N° PLAN: 003	N° IND: A	FICH: KUB-01-AAA-PC-001-A									
TYP/DOC: PLAN	DH: 25/07/17	FORMAT: A1	ECHELLE: 1/500	CODE AFFAIRE: KUB 01	CODE MISSION: PC - PC2.2	SERIE: AAA	N° PLAN: 003	N° IND: A											
FICH: KUB-01-AAA-PC-001-A																			

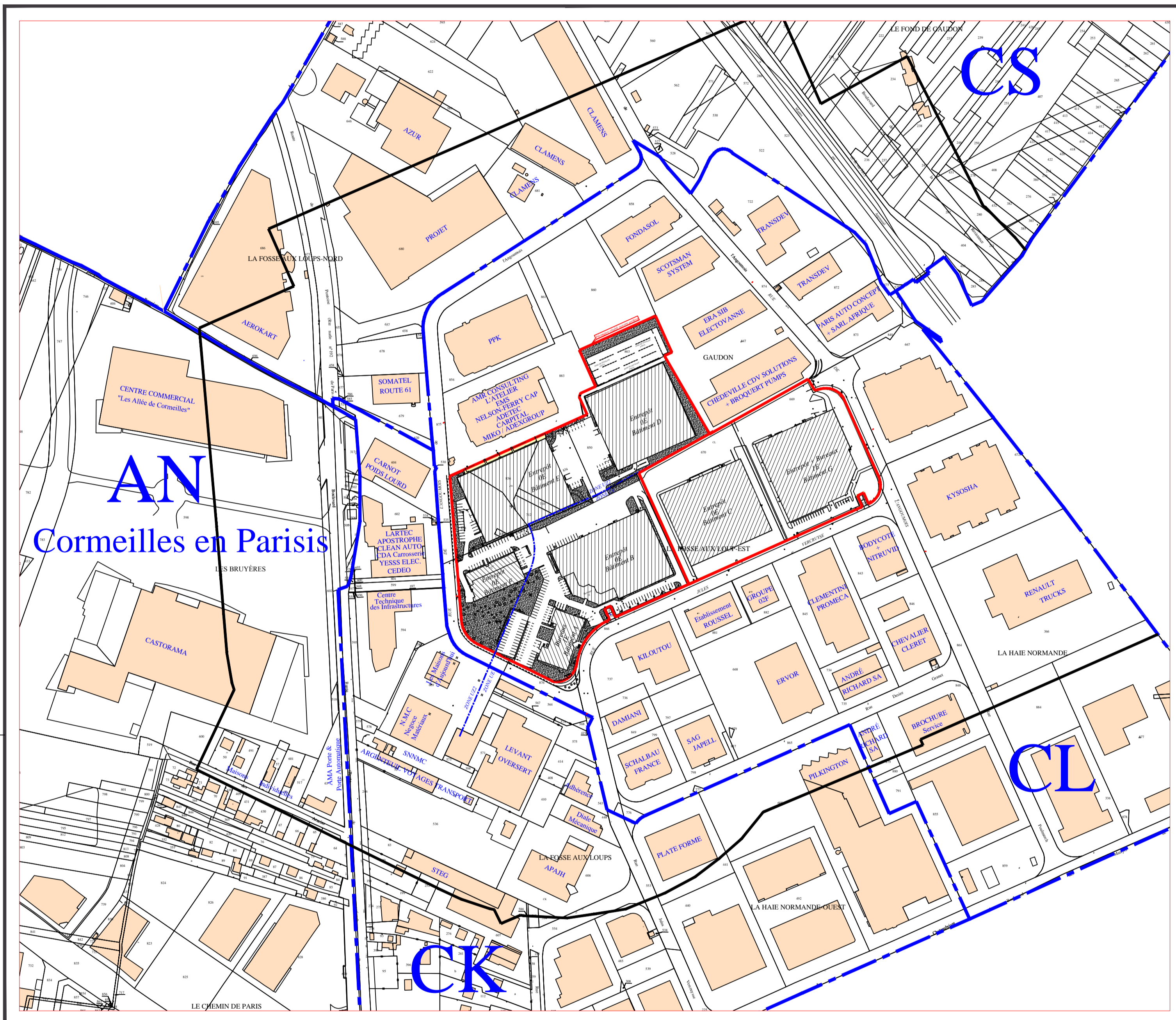
VILLE D'ARGENTEUIL

19, Rue Jules VERCRUYSE

Société KUBOTA

Cadastrée Section CL n° 669, 670, 709, 710, 712, 733, 813, 833 à 838, 841, 850 et 863

PLAN DE SITUATION

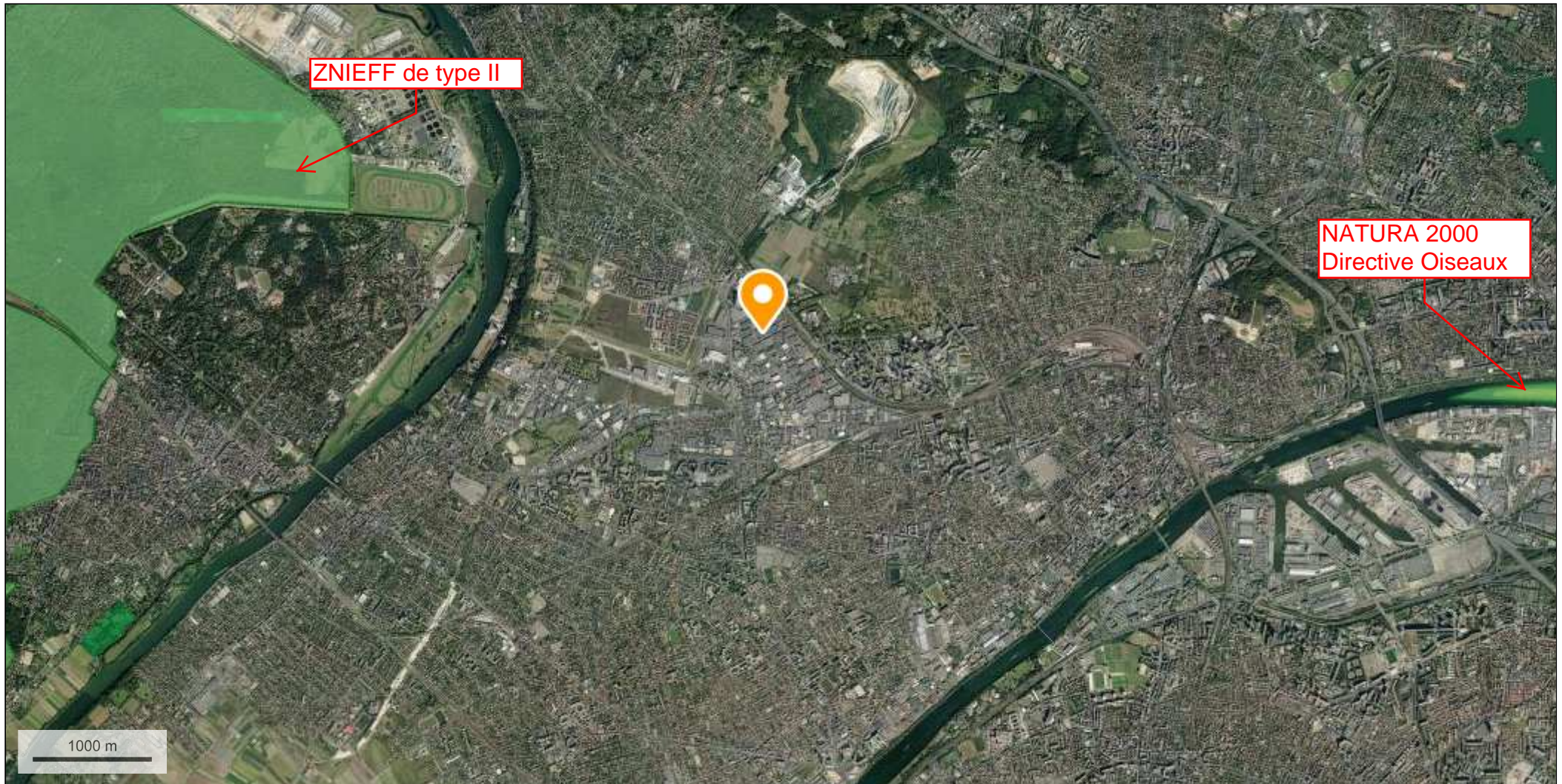


ECHELLE: 1/2500

Dressé par le CABINET GOUDARD & ASSOCIES
S.E.L.A.R.L. de GEOMETRES - EXPERTS
Successeur de Monsieur Jean Jacques CLOUIN
69, Rue A. G. Belin - 95100 ARGENTEUIL
Tel: 01.39.61.00.56 - Fax: 01.30.76.21.02



Zones de protection spéciales



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 12' 41" E
Latitude : 48° 57' 04" N